



Département du MORBIHAN

2025/07/11/23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le sept novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, également convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUAPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (départ à 21h35), TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à LE ROUX Véronique, LE GRAND Mickaël à LE GOFF Dominique, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, TROALEN Anne à PICARDA Styren, ULLIAC Morgane à BOUËDEC Jean-Michel, PHILIPPE Jean-Luc à PERON Matthieu.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 28/10/2025
Convocation affichée le : 31/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 20
Procuration (s) : 7

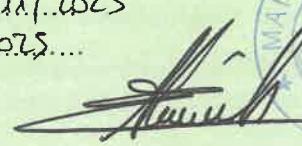
Reçu en Préfecture de VANNES le 18/11/2025

Publié ou notifié le 20/11/2025

Certifié exécutoire le 20/11/2025

A GOURIN, le 20/11/2025....

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H




23- RÉDUCTION DE FACTURES AU CAMPING MUNICIPAL EN RAISON D'UNE PANNE SUR PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Suite à une panne de production d'eau chaude survenue au camping municipal durant l'été 2025, Monsieur propose au conseil municipal d'accorder aux deux campeurs qui en ont fait la demande écrite, un remboursement partiel de leur facture respective (ci-dessous), à titre de compensation du désagrément subi.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'un remboursement de 50% du montant facturé, hors taxe de séjour.



Envoyé en préfecture le 18/11/2025
Reçu en préfecture le 18/11/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20251107-D2025071123-DE

Département du MORBIHAN

CAMPING SAISON 2025 Panne sur production d'eaux chaudes (fin juillet)

Séjour du 25/07/2025 au 01/08/2025 (soit 7 nuits)

Quittance n° 0209340 - Dépôt 04

Remboursements proposés :

Taxe de séjour	1 personne x 7 jours x 0,20€	1,40 €
Adultes (1)	4 personnes x 7 jours x 3,80€	106,40 €
Emplacement	1 x 7 jours x 2,20€	15,40 €
Tente	1 x 7 jours x 3,20€	22,40 €
Electricité (2)	1 x 7 jours x 5,00€	35,00 €
	TOTAL	180,60 €

179,20 /2 soit 89,60 €

Séjour du 24/07/2025 au 03/08/2025 (soit 10 nuits)

Quittance n° 0209370 - Dépôt 06

Taxe de séjour	2 personnes x 10 jours x 0,20€	4,00 €
Adultes (1)	2 personnes x 10 jours x 3,80€	76,00 €
Emplacement	1 x 10 jours x 2,20€	22,00 €
Camping-car	1 x 10 jours x 5,00€	50,00 €
Electricité (2)	1 x 10 jours x 5,50€	55,00 €
	TOTAL	207,00 €

203,00 /2 soit 101,50 €

(1) Douches incluses

(2) Borne électrique sur emplacement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOpte, à titre de compensation du désagrément subi suite la panne d'eau chaude survenue au camping municipal durant l'été 2025, la proposition d'accorder aux deux campeurs, qui en ont fait la demande écrite, un remboursement de 50% de leur facture respective, hors taxe de séjour, soit respectivement 89,60 € et 101,50 € tels que précisés ci-dessus.

A Gourin, le 7 novembre 2025

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.